



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/626  
30 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 29 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR  
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE YOUGOSLAVIE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR) a violé la frontière de la République fédérale de Yougoslavie le 26 mai 1999. À 19 h 45, six membres de la Force occupant deux véhicules ont parcouru 500 mètres en territoire yougoslave, à proximité du village d'Olandici, à 10 kilomètres au sud-ouest de Priboj. Ils ont été désarmés par les membres de l'unité de l'Armée yougoslave gardant la frontière dans ce secteur et détenus jusqu'à 2 heures du matin le lendemain, avant d'être reconduits à la frontière.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ